



Programme de Formation « Préparation à l’Habilitation Electrique – (B0 - H0 - HOV)* »

Objectif

Préparation en vue d’un titre d’habilitation de type B0, H0v

Connaitre les dangers de l’électricité – Analyser le risque électrique – Intégrer la prévention dans l’organisation du travail

Connaitre les conduites à tenir en cas d’incidents graves et d’accidents

Respecter les prescriptions de sécurité définies par la norme NF C18-510

Programme théorique et pratique

*L’habilitation électrique **B0-H0-HOV** permet au personnel non électricien d’accéder sans surveillance aux locaux réservés aux électriciens et d’y effectuer ou diriger des travaux d’ordre non électrique

Programme théorique et pratique

- *Durant cette formation, les thèmes suivants seront abordés :*
- *Les effets des courants sur le corps humain ((mécanismes d’électrisation, d’électrocution, de brûlures...))*
- *Les moyens préventifs de se protéger contre les différents contacts électriques*
- *Connaitre et reconnaitre les domaines de tension*
- *Distinction des grandeurs électriques, telles que courant alternatif et continu, intensité, tension, résistance, puissance...*
- *Identification des zones d’environnement et de leurs limites*
- *Principe de l’habilitation et définition des symboles d’habilitation (lecture et exploitation du contenu d’un titre habilitation)*
- *Prescriptions associées aux zones de travail*
- *Reconnaissance des zones de travail ainsi que les signalisations associées (équipements de protection collective et leur fonction)*
- *Risques liés à l’utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l’environnement*
- *Savoir utiliser et identifier les équipements de protections individuelles et collectives nécessaires – Mettre en place un balisage*
- *Conduite à tenir en cas d’accident corporel*
- *Procédures, consignes et conduite à tenir en cas d’incendie dans un environnement électrique*

Intervenant(s)

- ✓ *Formateur qualifié et compétent avec une expérience professionnelle reconnue et possédant les habilitations correspondantes au domaine de formation.*

Evaluation des connaissances et Attribution finale

- ✓ *Contrôle de connaissance à l’issue de la formation par QCM*
- ✓ *En fonction des résultats délivrance d’un Avis après formation du niveau de l’action B0, HOv, qui permettra à l’employeur d’habiliter le stagiaire en toute connaissance de cause.*

Durée

1 journée (7 heures)

Lieu de la formation

02 rue de Magny Saint Loup
77860 QUINCY VOISINS

(Au sein de vos locaux > nous contacter)

Contact

01.81.17.20.00

formation@agiscom.fr

Public visé

Personnels devant intervenir sur des installations électriques basse tension pour réaliser des travaux, des interventions d’entretien et de dépannage d’ordre électrique

Prérequis

Aptitude médicale

Maîtrise de la langue française

Connaissances en électricité nécessaires résultant d’une formation ou d’une pratique professionnelle



Méthodes et Moyens pédagogiques

Alternance d'exposés théoriques, de mise en situation et d'exercices pratiques

Vidéoprojecteurs et Ressources – EPI et EPC (non fournis) – VAT – Maquettes pédagogiques



Nombre de participants

8 personnes maximum



Délai d'accès

Selon disponibilités nos formations peuvent être organisées à courtes échéances



Tarifs

240 € HT / stagiaire



Modalités Accès PSH

Si vous souhaitez nous faire part d'un déficit sensoriel ou moteur, contactez-nous afin d'étudier les possibilités de compensations qui seront étudiées au cas par cas :

01.81.17.20.00

formation@agiscom.fr

Documents pédagogiques

- ✓ Un livret de prévention du risque électrique sera fourni et remis à chaque stagiaire.

Informations complémentaires

- ✓ Recyclage à effectuer tous les 3 ans
- ✓ Se munir d'une tenue de travail couvrante (ni bras ni jambes nues) et de ses propres EPI : Casque avec écran de protection faciale, chaussures de sécurité (obligatoires), gilet de signalisation (facultatif).
- ✓ Après avoir évalué les prérequis avant l'entrée en formation, l'équipe pédagogique se réserve le droit d'écarter un stagiaire souhaitant intégrer cette formation.

Rappels réglementaires :

« L'employeur doit s'assurer que les travailleurs possèdent une formation suffisante leur permettant de connaître et de mettre en application les prescriptions de sécurité à respecter pour éviter des dangers dus à l'électricité dans l'exécution des tâches qui leur sont confiées. Il doit, le cas échéant, organiser au bénéfice des travailleurs concernés la formation complémentaire rendue nécessaire notamment par une connaissance insuffisante des dites prescriptions »

- L'habilitation est obligatoire pour tous corps d'état depuis 2012 : Nouvelle norme NF C 18-510. C'est la reconnaissance, par son employeur, de la capacité d'une personne à accomplir en sécurité les tâches fixées
- L'habilitation n'est pas directement liée à la classification professionnelle et se matérialise par un document établi par l'employeur : le **Titre d'Habilitation** qui doit être révisé tant que nécessaire.